



SNUipp/FSU 62

16 rue A . Briand
Maison des sociétés bureau 43
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26
mail : snu62@snuipp.fr
site : <http://62.snuipp.fr>

Déclaration préalable du SNUipp-FSU 62 CAPD du 17 février 2012

Les choix politiques actuels du Ministère de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et de la vie associative continue de mettre à mal le système éducatif tant au point de vue des moyens que des conceptions qu'il développe. Les points à l'ordre du jour en sont un triste reflet.

Concernant les psychologues scolaires

Comment les psychologues scolaires pourront exercer leur mission alors que l'extension des secteurs scolaires pourra aller jusqu'à 3000 élèves pour un seul collègue ?

Pourtant les besoins pour aider les enfants explosent au regard du contexte social que nous connaissons. Soutenir les parents et les équipes enseignantes et ceci dans un contexte d'augmentation d'une carte scolaire sans précédent et de disparition des équipes pluri-professionnelles (enseignants spécialisés des RASED, médecins, assistants sociaux) est devenu mission impossible.

Évidemment, les classes les plus favorisés de la population pourront toujours trouver appui sur des services extérieurs privés et donc payants, ce sont encore et toujours les même élèves qui vont en subir le préjudice.

Dans le 1^{er} degré, selon les départements, 10 à 20 % des postes sont vacants et les départs en formation ont diminué de 50 % en 6 ans. De plus, le MEN a annoncé son intention de recruter les psychologues au niveau master 2 de psychologie. Dans les faits, il n'œuvre pas à la mise en place d'un concours de recrutement de psychologues, à ce niveau, ce qui supposerait un statut clairement identifié. Il prétend pouvoir trouver ces psychologues parmi les lauréats du concours de professeurs des écoles. Or à la rentrée 2011, le nombre de lauréats au concours de titulaires de master 2 de psychologie était au nombre de 7 sur toute la France ! Comment peut-on imaginer pourvoir les 300 postes vacants et remplacer les départs en retraite à venir ?

Le ministère vient de transmettre, le 6 février 2012, sa circulaire ministérielle sur la formation au diplôme d'état de psychologue scolaire (DEPS) . Un courrier attendu depuis... novembre dernier, date habituelle de publication de cette circulaire. Si celle-ci confirme la mise en œuvre de cette formation pour 2012-2013, le délai d'envoi des candidatures aux centres de formations et à la DGESCO, fixé au 1^{er} mars, est ridiculement court et ne tient même pas compte des périodes de congé.

Par ailleurs, il ne restera que la moitié des centres de formation DEPS puisque les centres de Lille, Grenoble et Aix-Marseille seront fermés. Les seuls lieux de formation sont alors Bordeaux, Lyon et Paris. Le SNUipp-FSU a saisi le ministère sur ce sujet. *Le SNUipp-FSU ne comprend pas pourquoi l'on supprime les centres de formations, de surcroît sans aucune concertation, ni avec les responsables de centre, ni avec les organisations syndicales.*

Dans notre département, il y a 5 postes vacants cette année et 5 suppressions de postes. On ne peut vraiment pas dire que l'on assure le renouvellement de la profession par un recrutement adéquat. C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande à ce le recrutement en DEPS soit à la hauteur des besoins réels du département afin de pouvoir assurer les missions de prévention, d'aide et de suivi auprès des élèves et des collègues non spécialisés. *Le SNUipp-FSU demande également à ce que le centre de Lille soit ouvert dès la prochaine rentrée afin d'y accueillir les stagiaires en formation DEPS.*

Concernant la liste d'aptitude des directeurs d'école

Conformément à la convention du 8 décembre 2011 parue au B.O. du 19 janvier 2012, concernant les RLE, responsables locaux de l'enseignement (en milieu pénitentiaire), « s'ils sont enseignants du premier degré et titulaires du CAPASH, [les RLE] sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école. » Après consultation de la liste des candidats proposés à l'inscription, il nous semble que ceux-ci ont été « oubliés ». Pouvez-vous, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, remédier à cette omission.

Par ailleurs, les postes en enseignement pénitentiaire étant des postes à profil, nous n'avons pas trouvé de fiche de poste les concernant.

Concernant les directeurs d'établissements spécialisés

L'an dernier, le nombre de départs en stage DDEEAS n'a pas été à la hauteur des besoins dans le département, loin de là puisque plus de 20 % des postes étaient occupés par des « faisant fonction ». C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande également à ce le recrutement en stage DDEEAS soit à la hauteur des besoins réels du département.

Pour finir, nous avons été sollicité par un grand nombre de collègues du département qui ne savent plus comment organiser leur mercredi. Le calendrier des animations pédagogiques était auparavant fixé en début d'année. Nous constatons que, selon les circonscriptions, ce calendrier subit parfois de nombreuses modifications tardives. Les collègues se retrouvent dans l'incapacité de pouvoir s'organiser ou face au risque de subir un retrait sur salaire pour un rendez-vous chez un spécialiste. Nous vous demandons donc, monsieur le directeur académique, de veiller à une organisation du service qui permette à chaque enseignant de planifier son temps de travail et son temps libre.

